

Kalimèra / il y a dix sept années

[Législation armes au Luxembourg](#)

[url=http://www.tireur.org/pdf/legislation%20armes%20luxembourg.pdf]Législation armes au Luxembourg[/url][[/center]

Utilisateur anonyme / il y a quinze années

[Re: Législation armes au Luxembourg](#)

Citation

Kalimèra

[url=http://www.ftbe.be/pdf/legislation%20armes%20luxembourg.pdf]Législation armes au Luxembourg[/url][[/center]][/quote]

Quel serait les démarches à faire, si je me domicilie au Luxembourg venant de la Belgique, sachant que mes armes resteront en Belgique dans mon domicile actuel ?

aimé / il y a quinze années

[Re: Législation armes au Luxembourg](#)

Il y a un problème dans l'énoncé de la question posée

si je me domicilie au Luxembourg venant de la Belgique, sachant que mes armes resteront en Belgique dans mon domicile actuel ?

ça ferait 2 domiciles !

a)il n'est pas possible de contacter le Gouverneur de la province de votre domicile en Belgique si vous n'y êtes pas domicilié
autrement dit, domicilié au Luxembourg, à quel Gouverneur allez vous vous adresser ?

b) qui va être en charge des armes en Belgique ?
